

COLLECTIVITÉ  
COURCELLES-SAPICOURT

Arrondissement de Reims  
Canton de Fismes-Montagne de  
Reims

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Séance du vendredi 29 janvier 2021

Par suite d'une convocation en date du 21 janvier 2021 les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 00, sous la présidence de Jean MICHEL.

Nombre de conseillers :

en exercice	11	<b>Présents</b> : Gérald MABILE, Michel BACARISSE, Jérôme MIART, Philippe LEVEAUX, Grégoire MAZZINI, Jacky LESUEUR, Xavier CULEUX, Jérôme LAINE.
présents	9	
votants	9	<b>Absents excusés</b> : Maurice ENGELMANN, Marie-Pierre MIGNON. <b>Secrétaire de séance</b> : Philippe LEVEAUX.
Délibération n°	2/2021	

Objet : COMPTE DE GESTION 2020.

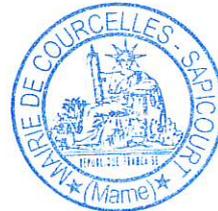
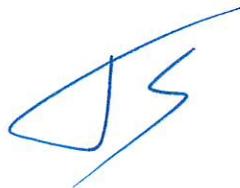
Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à Courcelles-Sapicourt, le 29 janvier 2021

Le Maire,  
Jean MICHEL



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte compte-tenu de sa publication le 4 février 2021